



A U V E R G N E

## DECHARGE POUR SORTIE ANTICIPEE

### Préambule

Durant les heures de cantine **1-** heures **--** à **1-** heures **--**.

Les enfants sont sous la responsabilité de la Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier.

Aussi, aucune présence n'est autorisée sur le lieu de repas et la cour. Les enfants doivent rester à la cantine si ceux-ci sont inscrits.

Pour toute absence un certificat devra être fourni.

En cas d'urgence l'enfant sera autorisé à partir avec un des parents après signature d'une décharge (obligatoire).

AULHAT- FLAT

Je soussigné(e) .....

Agissant en qualité de <sup>(1)</sup> père  
mère

BRENAT

de l'enfant .....

déclare récupérer mon enfant aujourd'hui le .....

ORBEIL

à .....heures .....

et décharge la Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier de la garde de mon enfant à partir de cette heure-ci jusqu'à **1-** heures **--**.

SAINT-BABEL

Fait pour valoir ce que de droit

A ....., le .....

Signature

SAINT-YVOINE

<sup>(1)</sup> rayer la mention inutile / **--** compléter les heures